

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026**

Date de convocation : 01 octobre 2026

Date d'affichage : 09 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

A été désignée secrétaire de séance : Valérie DESMET

Nombre de conseillers municipaux :	10
- en exercice :	10
- présents ou représentés :	10
- votants :	10

2026-10-08-08 : Désignation des représentants de la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), prévue à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, est instituée au sein des établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Elle est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Par courrier du 24 juillet 2026, la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay demande à chaque commune membre de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant, appelé à siéger en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire. Il est souhaité, dans la mesure du possible, que le maire ou l'élu en charge des finances soit désigné comme représentant titulaire.

Ces désignations permettront au conseil communautaire d'arrêter la composition de la CLECT et de procéder à son installation lors du conseil communautaire du 30 octobre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner en qualité de représentant titulaire de la commune de Lothey au sein de la CLECT : M. Laurent MACACLIN ;
- de désigner en qualité de représentant suppléant de la commune de Lothey au sein de la CLECT : Mme. Aurélie MACACLIN
- autorise Madame le Maire à transmettre la présente délibération à la Présidente de la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay afin que le conseil communautaire puisse arrêter la composition de la CLECT.

La secrétaire de séance

Valérie DESMET

Desmet


Le Maire
Aurélie MACACLIN